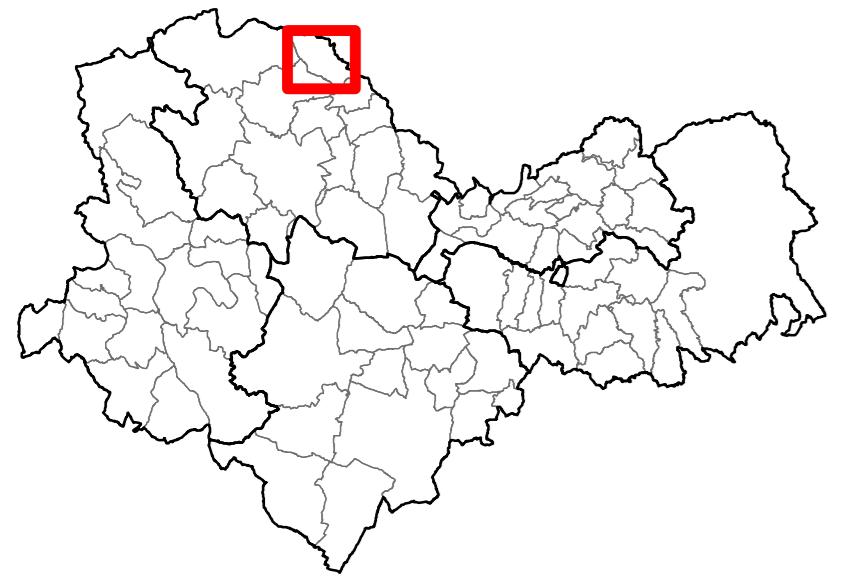


Cauvaldor | PLUIH

CAVAGNAC



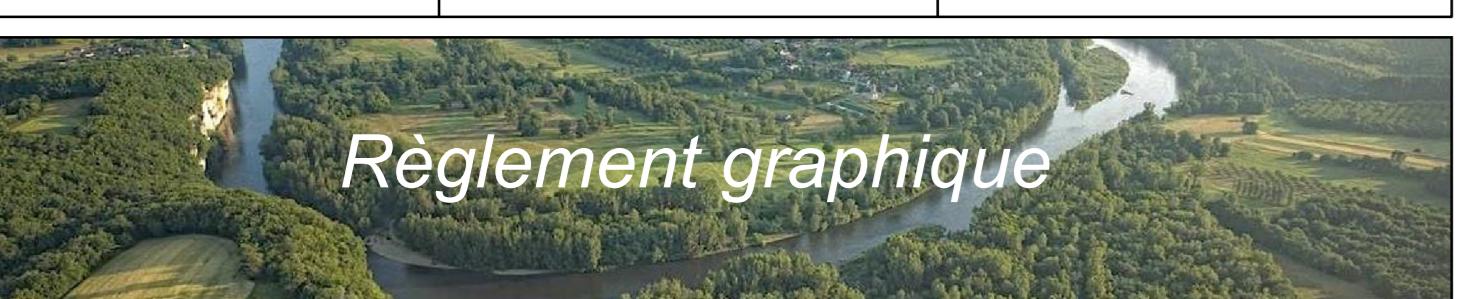
Code INSEE : 46065

Entité paysagère : Vallée de la Dordogne

Armature territoriale : Maillage

Bassin de cohésion territoriale : Martel - Vayrac

Arrêt	Enquête publique	Approbation
22 avril 2024		



Règlement graphique

LEGENDE

Fond de carte

- Bâti cadastral
- Parcelle cadastrale
- Cours d'eau
- Domaine public
- Domaine public
- Plan de prévention des risques naturels d'inondation Dordogne (Périmètre extérieur)
- Plan de prévention des risques naturels multirisques de Rocamadour (périmètre extérieur)
- Périmètre de protection autour des monuments historiques

Zone urbaine
 Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité. Centres-bourg et centres anciens des villages, hameaux anciens denses.
 Ub : Zones urbaines anciennes et patrimoniales à forte densité.
 Ub : Zones urbaines anciennes et polygéniques de moyenne densité. Faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens lâches.
 Uc : Zones urbaines résidentielles, pavillonnaires et récentes à faible densité.
 Ux : Zones d'activités d'intérêt communautaire. Autres zones d'activités existant à la date d'approbation du PLUi.
 Ut : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique existantes.
 Uep : Zones d'activités, d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes.

Zone à urbaniser ouverte

TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone Ub. Greffes sur faubourgs des villes, quartiers et mas de villages, hameaux anciens denses.
 TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone U. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires.
 TAUx : Nouvelles zones d'activités économiques.
 TAUx : Nouvelles zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique.
 TAUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes.

Zone à urbaniser fermée

TAU : Zones à urbaniser tendant vers une zone d'habitat, présentement fermée. Nouveaux quartiers autour des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires.
 2AUx : Zones futures d'activités économiques, présentement fermée.
 2AUx : Zones d'activités de loisirs et d'accueil touristique fermée.
 2AUep : Nouvelles zones d'équipements et de services publics ou d'intérêt collectif existantes, présentement fermée à Turbançon.

Zone agricole

A : Zones à vocation agricole.
 Ap : Zones agricole à préserver.
 At : Zones agricole à vocation de loisirs et d'accueil touristique.
 Ast : STECAL en zone agricole. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones agricoles.

Zone naturelle

N : Zones à vocation naturelle.
 Np : Zones naturelles à préserver.
 Nlt : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique.
 Nltc : Zones naturelles à vocation de loisirs et d'accueil touristique. Campings.
 Nst : STECAL en zone naturelle. Secteurs de taille et de capacité limitée des zones naturelles.
 Nc : Zones naurelles d'emprise des carrières actuelles selon le schéma départemental des carrières.
 Ner : Zones naturelles définies pour accueillir de la production d'énergie renouvelable.

Prescriptions

- Changement de destination
- Petit patrimoine (L151-19)
- Eléments de paysage (L151-23)
- Linéaires commerciaux
- Emplacements réservés
- OAP Sectorielle niv.1
- OAP Sectorielle niv.2
- Dordogne

La présente note vise à informer les lecteurs du plan de zonage sur l'importance des pièces écrites contenues dans les tomes 3 et 4 du dossier. Elles fournissent des informations complémentaires essentielles pour la compréhension et l'application des dispositions réglementaires.

Le Tome 3 contient les documents détaillant :

- Les règlements de zones
- Changements des destinations
- Petit patrimoine
- Emplacements réservés
- STICAI

Le Tome 4 contient les documents détaillant :

- OAP sectorielles n° 1 et 2
- OAP Trame Verte et Bleue
- OAP Dordogne
- OAP Paysage Patrimonial

Le Tome 6 contient les plans de Servitudes d'Utilité Publique :

- AC1 : Protection des monuments historiques
- AC2 : Sites inscrits et classés
- AC3 : Sites Ramsar et sites du Réseau Natura 2000
- AC4 : Sites Patrimoniaux Remarquables

PM1 : Plan de Prévention des Risques Naturels

T1 : Portection du domaine public ferroviaire

T4 et T5 : Servitudes aéronautiques de dégagement et de balisage

